

Fiché Banque France

Le plus souvent, l'émission de chèque ou plusieurs chèques sans provision qui entraîne votre inscription dans le fichier de la banque de France : le Fichier central des chèques (FCC). Cependant, il peut exister d'autres raisons qui peuvent vous conduire à être inscrit dans le fichier central des chèques .c'est le cas quand votre banquier constate que vous avez fait l'objet d'un usage abusif de votre carte, et en conséquence vous la retire.

{mosgoogle}

Généralement le retrait de votre carte pour usage abusif entraîne votre inscription pour une durée de 2 ans dans le fichier de la banque de France FCC.

Concernant votre inscription dans le Fichier central des chèques de la banque de France en raison de votre interdiction dure de 1 à 5 ans, selon la décision du tribunal. Inscription au FICP et durée de fichage banque France
L'enregistrement au fichier national des incidents de remboursement de crédits (FICP) s'effectue dans 2 cas :

-Le dépôt du dossier du surendettement auprès de la commission de surendettement, que ce dépôt soit suivi d'un traitement de surendettement traditionnel ou d'une procédure de rétablissement personnel.

L'inscription au FICP dans ce cas demeure pendant toute la durée du plan conventionnel de redressement sans pouvoir excéder 10 ans et pendant 8 ans lors d'une procédure de rétablissement personnel.

Les mesures de ré-échelonnement de dettes et les mesures d'effacement partiel de dettes sont inscrites pendant 10 ans.

- Incident de paiement caractérisé Lors de la constatation d'un incident de paiement caractérisé, la banque informe le débiteur qu'il doit régulariser cet incident dans un délai d'un mois, sinon elle le déclare auprès de la banque de France Un incident de paiement caractérisé est quand vous n'avez pas réglé 2 mensualités consécutives de votre crédit ou si le montant de l'échéance (non mensuelle) demeure impayé plus de 60 jours. Questions

10 Nov 2009

j'ai un salaire de 1400€;

je suis endetté à hauteur de 17000€; comment faire car maintenant je passe par des huissier je suis coincé y a t'il une solution?

18 Feb 2010

il ya environs deux j avais des cheques a un monsieur avec qui j ai traiter affaire il etait question qu il ne depose pas les cheques je devait lui remettre des especes et lui prendre un cheque a chaque fois le monsieur n etait pas serieux il m a arnaquer et comme il ne pouvait plus se presenter devant moi il a donc deposer les cheques et cela m a mis interdit cheque j ai un gros probeme j ai creer ma societe je suis gerante il me faut un compte pour la societe meme si vous ne remetez pas un chequier j ai vraiment besion de ce compte pour faire mesdemarches administratifs

{mosgoogle}